



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E29572

VALABLE JUSQU'AU 27/06/2026

ÉDITÉ LE

02/04/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 02/01/1999

Forme juridique : SARL

Capital : 400 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC TOURS

Siret : 421 634 379 00034

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 6106300

Assurance Responsabilité Travaux :
MUTUELLE DE POITIERS ASSURANCES GL 1675717 RB5
301973973

Assurance Responsabilité Civile :
MUTUELLE DE POITIERS ASSURANCES GL 1675717 RB5
301973973

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2025

Raison sociale : TECHNI CHAUF 37

ZONE ARTISANALE DE LA BIGOTIERE
37390 CERELLES

Téléphone : 02 47 41 24 40

Portable : 06 62 06 24 40

Site Internet :

E-mail : contact@techni-chauf37.fr

Responsabilité légale :
POILVILAIN PATRICK GÉRANT

Fax :

Effectif moyen : 19

Tranche de classification : EFF2C

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5112	Installation de plomberie sanitaire dans tout type de bâtiment supérieur à 1000 m ² sans surpresseur Mention RGE	19/03/2026
5212	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ² Mention RGE	28/06/2023
5213	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m ² Mention RGE	19/03/2026
5312	Installation de VMC dans tout type de bâtiment supérieur à 1000 m ² Mention RGE	19/03/2026

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	28/06/2023
o Radiateurs électriques, dont régulation.	28/06/2023
o Ventilation mécanique	19/03/2026

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.